

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

28 NOVEMBRE 2007

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
DES QUESTIONS EUROPÉENNES.
PAR **M. MAURICE BODSON.**

—

⁽¹⁾Voir Doc. n°485 (2007-2008) n°1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme la Ministre Simonet	3
2	Discussion	7
3	Votes	8

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des relations internationales et des Questions européennes a examiné au cours de sa réunion du 28 novembre 2007(2) le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008.

1 Exposé de Mme la Ministre Simonet

L'essentiel de la présentation de Mme la ministre concernera, comme les années précédentes, la dotation allouée au C.G.R.I. (A.B. 41.01.11), qui représente à elle seule 98 % des moyens proposés pour la Division organique 14 (Relations internationales et actions du F.S.E.).

La dotation au C.G.R.I. s'élèvera en 2008 à 33.785.000 euros, soit une augmentation de 738.000 euros. Compte tenu d'un complément de 175.000 euros au titre de la provision index, l'augmentation des moyens dépasse les 900.000 euros (ou encore + 2,8 % par rapport à 2007).

A l'instar des années antérieures, la ministre veille à ce que l'essentiel de l'augmentation de la dotation bénéficie aux actions. Les coûts fixes (personnel, fonctionnement et délégations) restent sous contrôle.

Mme la Ministre présente le projet de budget 2008 du C.G.R.I. en commençant par les frais fixes, avec en premier lieu, les rémunérations du personnel (chapitre 51).

Le chapitre 51 du budget du C.G.R.I. augmente de 850.000 euros et la plus grosse partie de cette augmentation est constituée d'une provision de 603.000 euros pour la fusion entre le C.G.R.I. et la D.R.I.

(2) Présents :

M. Bodson, M. Deghilage, M. Dehu, Mme Derbaki Sbai, Mme Jamouille (Présidente), M. Vervoort, M. de Saint Moulin, M. Bracaval, Mme Persoons, M. Elsen, M. Lebrun

Excusés :

M. Destexhe, M. Fourny

Assistaient également à la réunion :

M. Bayenet, Mme Corbisier-Hagon, M. Petitjean, M. Walry, Mme de Grootte, membres du Parlement

Mme Simonet, Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

M. Weber, directeur de cabinet de Mme la ministre Simonet

M. Mailloux, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Simonet

M. Demaegd, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Simonet

Mme Spelkens, directrice générale adjointe du CGRI

M. Dervaux, Directeur au CGRI

M. Sohy, expert du groupe MR

M. Hayois, expert du groupe cdH

Mme Drèze, experte du groupe PS

Les autres augmentations dans ce chapitre concernent principalement l'indexation des rémunérations (+172.000 € - art. 511.01) et les interventions dans les abonnements aux transports en commun (+59.600 € - art. 511.08 – majoration d'ailleurs partiellement compensée en recettes).

Il est important de rappeler que les coûts induits par la fusion les premières années sont compensés. En d'autres mots, les 603.000 € qui apparaissent en tant que « provision fusion » sont une dépense compensée et n'ont dès lors pas donné lieu à un complément de dotation au C.G.R.I.

Comment cette compensation se fait-elle ?

En premier lieu, une économie de 120.000 euros sur le réseau à l'étranger (économie que nous retrouverons dans ce poste budgétaire) ;

D'autre part, un montant de 333.000 euros, qui constitue une dépense non récurrente destinée à rattacher les rémunérations de décembre à l'exercice budgétaire en cours, comme c'est le cas à la Région wallonne.

Enfin, une politique sélective de remplacement des départs naturels qui permet de ne pas augmenter le crédit des rémunérations, hormis l'indexation. Cela représente environ 150.000 euros, dont 120.000 euros qui auraient normalement été nécessaires rien que pour la dérive barémique.

En conclusion, la ministre affirme que les coûts de personnel continuent à être plus que maîtrisés. À l'initial 2005, les frais de personnel s'élevaient globalement à 13.551.000 €. Nous serons en 2008 quasi au même niveau (13.711.000 €), ce qui représente une augmentation de seulement 1,18 % en 3 ans, provision pour la fusion incluse.

La ministre rend hommage pour cela au personnel du C.G.R.I., qui a bien compris l'intérêt de la fusion, mais qui a vu aussi que celle-ci ne serait possible que moyennant compensation des surcoûts.

Même effort au niveau du fonctionnement. La ministre invite à considérer ensemble les chapitres budgétaires 52 (prestations, fournitures et travaux), 55 (achat de biens) et 56 (amortissement d'emprunts).

Ces trois chapitres de fonctionnement sont globalement en très légère réduction (de 3.799.388 € à 3.798.311 €).

Les « plus » et les « moins » s'expliquent notamment par :

l'augmentation des assurances (+ 30.000 € - art. 521.05), mais par une réduction des frais de bureau (- 28.000 € - art. 522.01) ;

une augmentation des amortissements d'emprunts (39.762€ - art. 560.01) compensée en grande partie par une diminution de l'article 525.01 (- 28.379€). Les amortissements augmentent, tandis que les intérêts diminuent.

En ce qui concerne les délégations (articles 533.01 à 533.99), nous aurons, en 2008 un mouvement diplomatique qui se traduit tous les 4 ans par une dépense exceptionnelle. Celle-ci s'élèvera en 2008 à 607.691 €, contre 943.000 € pour le même mouvement diplomatique en 2004.

En isolant cette dépense non récurrente, les dépenses pour les délégations sont en réduction nette de près de 120.000 €, malgré l'adaptation au coût de la vie des indemnités des diplomates, l'indexation de la convention avec le Théâtre des Doms en Avignon et les fluctuations de certaines monnaies. Nous retrouvons donc ici une partie des économies destinées à compenser les coûts de la fusion.

La ministre rappelle par ailleurs que la Région wallonne intervient à concurrence de la moitié du coût des délégations, sauf cas particuliers, ce qui correspond logiquement à une recette au budget du C.G.R.I.

La ministre en vient à présent à ce qui constitue pour elle l'essentiel, c'est-à-dire les programmes et les actions.

Au chapitre 53 (promotion des actions extérieures de la Communauté française), vous noterez une augmentation de 36.500 € à l'article 532.01. Les coûts de production et de diffusion de la Revue Wallonie-Bruxelles n'ont pas été indexés depuis 2000. Cette augmentation est compensée à 25 % par la DRI et à 25 % par l'AWEX.

A l'article 532.07, elle maintient un montant de 125.000 euros qui est destiné à former une première provision en vue de notre participation à l'Exposition Universelle de Shangai en 2010.

En matière européenne, 2008 verra la montée en puissance des programmes renouvelés pour la période 2007-2013, qu'il s'agisse du programme-cadre de recherche et de développement (PCRD), des programmes destinés aux jeunes, à la culture ou encore des programmes de mobilité. Les premiers résultats de nos universités dans le cadre du 7^e PCRD sont encore meilleurs que sous la programmation antérieure : notre taux de succès aux premiers appels à projets est en effet largement supérieur à la moyenne européenne.

La ministre saisit cette occasion pour signaler qu'au titre du budget de l'Enseignement supérieur, elle va pouvoir augmenter significativement la dotation de la Communauté française pour la mobi-

lité des étudiants. De 70.000€ en 2007, elle passera à 1.070.000€ en 2008, avec un objectif d'accroissement de la qualité, mais aussi de la quantité des mobilités étudiantes.

Par ailleurs, la Communauté et la Région participeront activement au débat lancé par la Commission concernant l'avenir du cadre financier européen. Cet enjeu est fondamental car derrière les futures options budgétaires se cache le débat sur l'avenir de l'Union en tant que telle : quelles politiques doit-on mener et à quel niveau ? La modernisation du budget en direction de la recherche et de l'innovation impliquera-t-elle un budget plus ambitieux ou cela conduira-t-il à des choix douteux ?

Par ailleurs, suite à l'adoption du Traité modificatif à Lisbonne, remplaçant le Traité constitutionnel mort-né, nous devons mettre 2008 à profit pour donner notre assentiment à ce texte afin que la Belgique puisse le ratifier au plus tôt. Il y va de la crédibilité de l'Union et de sa capacité à rendre le processus décisionnel plus efficace et plus démocratique.

De manière plus générale, nous continuerons à plaider pour un niveau d'exigence élevé en matière de construction européenne. C'est dans cet esprit que nous préparerons la présidence belge de l'Union, qui se tiendra au second semestre 2010.

À travers ces trois exemples - le Traité de Lisbonne, l'évolution du cadre financier et des politiques ou encore la future présidence belge - on comprend aisément que les années à venir seront cruciales. C'est la raison pour laquelle, dans le souci d'associer le citoyen à ces débats, la ministre a souhaité reconduire en 2008 l'appel à projets citoyens lancé pour la première fois cette année dans le cadre du 50^e anniversaire de la signature des Traités de Rome. Cet appel, qui s'adresse à tous (communes, ASBL culturelles, mouvements de jeunes...), aura à nouveau pour objectif de donner la parole au citoyen, sans thématique ou orientation prédéfinie. Il sera à nouveau doté d'un budget de 100.000 euros (dont 50 % sur crédits C.G.R.I.).

Toujours au titre du multilatéral, vous noterez, comme les années précédentes, une augmentation de 2,7 % de notre contribution statutaire à l'Organisation Internationale de la Francophonie (art. 534.01.06).

La ministre propose de revenir, au moment des questions, sur la récente conférence ministérielle de la Francophonie. Dans les propositions budgétaires initiales de l'O.I.F. pour 2008, la ministre avait malheureusement constaté qu'il n'était

à nouveau pas tenu compte de 2 demandes formulées depuis le début de la législature, à savoir :

un effort plus important en faveur du secteur de l'éducation-formation, qui reste le moins bien doté budgétairement parmi les 4 missions de l'O.I.F. ;

une évolution significative du ratio fonctionnement-programmes (les frais de fonctionnement restent aux alentours de 36 %).

En outre, la Délégation à la Démocratie et aux Droits de l'Homme de l'O.I.F. vient de faire l'objet d'un audit de la Cour des Comptes française, qui a mis en évidence d'importants problèmes de gestion dans ce secteur, ainsi que nous le craignons depuis plusieurs années. L'audit montre qu'en Francophonie, le secteur « démocratie-droits de l'homme » reçoit trop de moyens budgétaires, qu'il les gère mal et de façon trop dispersée.

Des assurances ont été données, mais il faudra rester, en 2008, critiques, vigilants et constructifs.

L'O.I.F. doit se montrer beaucoup plus sélective au regard de sa valeur ajoutée, en particulier sur le plan politique, et dès lors accentuer le resserrement. Si on veut continuer à s'investir en Francophonie, c'est pour l'aider à faire la démonstration de sa valeur ajoutée et qu'elle est autre chose que la sphère d'influence d'un seul pays, ou même de 2 pays...

Pour le surplus, le chapitre multilatéral reste globalement stable. Vous noterez qu'une contribution de 50.000 € est reconduite pour le fonds international de l'UNESCO pour la diversité culturelle. L'inscription de ce montant au budget procède du même volontarisme politique que celui qui nous a animés de manière consensuelle dans la négociation de la convention sur la diversité culturelle. Malgré que la Belgique, dans toutes ses composantes, n'ait malheureusement pas encore déposé son instrument de ratification, la ministre a tenu à confirmer à l'UNESCO que la Communauté française liquidera effectivement une première contribution inscrite au budget 2007. La ministre a jugé important de donner ce signal non seulement à l'UNESCO, mais aussi à nos partenaires, en particulier les pays du Sud.

Mme la ministre attire enfin notre attention sur l'article 534.02.02a (Union européenne). La forte diminution qui affecte cet article est la conséquence directe du vote par lequel le Parlement a institué le Bureau International Jeunesse (B.I.J.) en service à gestion distincte du C.G.R.I., afin de le rendre conforme à la décision européenne instituant le programme « Jeunesse en action ». Les moyens en provenance de l'U.E. (1.310.000€)

iront directement au service à gestion distincte, lequel recueillera aussi les moyens que le C.G.R.I. consacre aux échanges de jeunes (559.000€) et qui figurent, en dépenses, à l'article 535.02.

Le budget du B.I.J. est désormais annexé à celui du C.G.R.I., ce qui donne une meilleure lisibilité des moyens consacrés globalement aux échanges de jeunes.

La ministre en vient maintenant à la coopération bilatérale, c'est-à-dire l'article 535.01. Elle avait expliqué l'année dernière que, pour des raisons de lisibilité budgétaire, cet article avait été expurgé de toute une série de dépenses non directement liées au bilatéral. Cela reste bien entendu le cas en 2008 et, selon la même logique, 75.000€ consacrés aux échanges de jeunes (respectivement en Europe centrale et en Afrique) sont transférés vers le B.I.J.

L'augmentation de cet article est de 481.000€ et même, en réalité, de 556.000€ si l'on tient compte du transfert que je viens d'évoquer. Cela nous donne une augmentation réelle de 9,4% des moyens pour les actions, ce qui va permettre de poursuivre la mise en œuvre de plusieurs aspects de la Note de Politique internationale et en particulier des programmes opérationnels :

le lancement d'un nouveau programme de bourses « déliées », c'est-à-dire fonctionnant indépendamment des accords bilatéraux. Ces bourses seront octroyées aussi bien à l'accueil qu'à l'envoi, ciblées sur le troisième cycle et principalement en cohérence avec les pôles de compétitivité. Il s'agit notamment de valoriser et de renforcer nos pôles de compétitivité et d'accroître la visibilité et le rayonnement de notre enseignement supérieur. Cette nouvelle initiative ne se fait pas au détriment des bourses existantes, qui seront maintenues lorsqu'elles s'adressent à des ressortissants de pays en développement ou lorsque le dispositif en place assure la réciprocité ;

le démarrage d'un programme de stages pour jeunes au sein des organisations internationales ;

le renforcement des échanges académiques, scientifiques et technologiques avec les pays émergents (Chine, Brésil, Chili, Vietnam) mais aussi avec des pays en pointe au niveau de la Recherche & Développement comme la Suède ;

et enfin, une majoration de la coopération bilatérale au sens strict. La ministre a toujours insisté sur le fait que l'assouplissement de nos modes d'intervention ne devait pas se traduire par un affaiblissement de la coopération bilatérale, au contraire. Les chiffres montrent que ce ne sera pas le cas.

Quelques exemples parmi les actions nouvelles qui se profilent pour 2008 :

notre participation à la mise en place de l'Eurométropole Lille-Tournai-Courtrai ;

l'extension de la coopération scientifique avec la France et le lancement d'une coopération scientifique et technologique avec la Suède ciblée sur les pôles ;

un appui à certaines actions dans le cadre des 60 ans de la création d'Israël ;

la prolongation de notre action spéciale d'appui aux universités libanaises ;

les commissions mixtes avec l'Allemagne, le Bénin, le Burkina Faso, les sous-commissions avec France, le Jura, le Maroc, la Pologne, la RDC, la Russie, la Slovaquie, la Slovénie, la Tunisie et l'Acadie ;

la perspective d'une mission à caractère scientifique au Canada et un effort particulier de présence au Québec à l'occasion du Sommet de la Francophonie et du 400^{ème} anniversaire de la fondation de la Ville de Québec ;

et bien sûr la saison culturelle palestinienne d'octobre et novembre prochains.

En ce qui concerne d'ailleurs les pays en développement, l'effort global de la Communauté française et de la Région wallonne (hors Awex) atteint désormais 21.000.000 € .

La référence principale de nos actions reste constituée par les Objectifs du Millénaire pour le Développement : éducation primaire, sécurité alimentaire et préservation de l'environnement, santé. Ceci implique une approche extrêmement ciblée, tant sur le plan géographique que sectoriel. Cette référence aux objectifs du Millénaire n'est pas incompatible avec des actions de coopération en appui aux institutions, à la société civile ou aux médias. Il en va de même dans le domaine culturel où nous pouvons contribuer directement à une stratégie d'éducation et de sensibilisation aux enjeux du développement. A ce titre, l'année 2008 sera marquée par un souci de pérenniser les acquis de « Yambi », le grand rendez-vous culturel organisé en 2007 avec la République Démocratique du Congo. Nous apporterons aussi un appui particulier à la Biennale des Arts de Dakar, dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de notre présence dans ce pays.

En ce qui concerne l'appui aux opérateurs culturels, la ministre avait opéré en 2006 et en 2007 le regroupement des moyens sur une nouvelle ligne destinée à aider ces opérateurs à mieux se positionner sur les marchés étrangers. C'est l'ar-

ticle 536.08, qui, après une assez forte augmentation en 2006 (+325.000 euros) et un maintien en 2007, connaît une nouvelle majoration de quelque 100.000€ (+ 4,27 %) en 2008. La totalité de cette augmentation ira au soutien direct aux opérateurs culturels pour accroître encore leur présence dans les lieux où ils doivent être à l'étranger.

C'est également dans cette rubrique budgétaire que l'on retrouve les autres mécanismes de soutien à l'export culturel, que ce soit par le biais des festivals, des foires et salons du livre, des missions de prospection, des accueils de programmeurs étrangers, etc.

Un large éventail de disciplines est concerné : musique, arts de la scène, audiovisuel, littérature et édition, arts plastiques, mais aussi le design et la mode.

A signaler encore que notre programme d'acquisition et d'expédition de livres scientifiques se double désormais d'un nouveau petit programme d'aide à la traduction en langue étrangère de livres scientifiques, comme les éditeurs l'avaient demandé.

Enfin, la ministre signale une petite diminution à l'article 536.09 (programme d'appui aux acteurs de la solidarité). Ceci correspond simplement à l'achèvement d'un projet et est largement compensé par l'augmentation des moyens pour la coopération bilatérale avec les pays du Sud.

Avant de conclure, Mme la ministre mentionne brièvement les autres allocations de base de la D.O. 14, qui ne lui semblent guère appeler de commentaires. Moyennant quelques glissements internes, elles sont en effet globalement stables.

On retiendra pour mémoire l'augmentation importante (en termes relatifs) de l'A.B. 35.40.30 « Actions de toute nature et cotisations internationales », laquelle sera portée de 60 à 90 milliers d'euros en 2008.

Cette augmentation résulte essentiellement de l'option informatique prise dans le cadre de la contribution PISA, option sur laquelle le Comité d'accompagnement PISA a marqué son accord.

Le solde de l'augmentation est justifié par la nécessité d'adapter automatiquement certaines contributions internationales en fonction de l'index et de la participation de la Communauté française (clé intra-belge).

Le budget 2008 que le Gouvernement vous propose en matière de relations internationales est marqué par l'approfondissement des lignes de forces impulsées depuis le début de la législature :

Grâce notamment à la maîtrise des coûts fixes,

une croissance des moyens alloués à nos 3 priorités stratégiques que sont :

appuyer l'acquisition, par les jeunes wallons et bruxellois, de nouvelles aptitudes et compétences au terme d'un séjour à l'étranger, mais aussi attirer chez nous les compétences, les connaissances et les savoirs provenant de l'étranger et qui peuvent être utiles à notre développement ;

contribuer, au travers de nos relations internationales, à la création d'activités. Il s'agit de soutenir nos créateurs et nos opérateurs dans leurs actions internationales, qu'il s'agisse des industries culturelles, de la recherche et de l'innovation, du rayonnement international de l'entreprise ou encore du secteur associatif ;

réaffirmer les valeurs auxquelles nous sommes attachés et que nous défendons avec nos partenaires, en particulier la solidarité avec les plus démunis et une contribution à leur développement par les connaissances et l'investissement dans le facteur humain.

la poursuite des synergies intra-francophones qui s'illustrent notamment par finalisation de la fusion administrative entre le C.G.R.I. et la D.R.I. et par un « mouvement diplomatique » de 2008 qui verra une optimalisation de ce réseau et son intégration totale.

2 Discussion

Sont intervenus dans les débats Mmes Derbaki-Sbaï, Persoons, M. Lebrun et Mme la Ministre Simonet.

a) Remarques préliminaires

Mme Persoons, à l'instar des remarques de Mme Bertieaux en commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, regrette que la dotation du CGRI n'augmente que de 2,8 % par rapport à 2007 alors que nous observons une augmentation des recettes de l'ordre de 7 %.

M. Lebrun estime que voir le budget des Relations internationales augmenter de plus de 2 % n'est pas si mal en soi. Il considère ce budget prudent, qu'il maîtrise parfaitement les coûts sans être exempt de certaines lignes de force comme par exemple l'accueil d'experts mais aussi et surtout les bourses pour stages à l'étranger qui lui paraissent être des initiatives intéressantes et pour lesquelles il encourage à accentuer les efforts.

Malgré les apparences d'un budget corseté, Mme la Ministre tient à souligner qu'il intègre la fusion du CGRI et de la DRI et qu'il renforce les actions tant sur le plan multilatéral que bilatéral.

Elle rappelle son objectif d'avoir un budget bien contenu tout en essayant d'augmenter les projets.

b) Les différentes représentations et les mouvements diplomatiques

Mmes Persoons et Derbaki-Sbaï observent les augmentations pour certaines délégations et des diminutions pour d'autres. Ainsi, Mme Derbaki-Sbaï s'interroge sur l'augmentation du crédit de notre représentation à Berlin alors que Mme la Ministre a annoncé une synergie avec la Communauté germanophone et notamment le remplacement du Délégué par un Délégué de la Communauté germanophone.

Mme Persoons souhaite insister pour sa part sur l'importance de nos représentations dans les pays de l'Europe de l'Est.

Les deux intervenantes s'interrogent également sur l'apparition d'une Délégation à Pékin. Quels seront ses projets et pour quand est fixé son ouverture ?

M. Lebrun, concernant les mouvements diplomatiques, souhaite connaître leurs coûts et savoir s'ils sont moins élevés qu'auparavant.

Mme la Ministre souligne que malgré des augmentations liées au coût de la vie, à l'index (salaires et bâtiments), les dépenses pour nos Délégations sont en réduction nette de près de 120.000 euros ; grâce notamment à la suppression de conseiller dans certaines délégations.

Mme la Ministre rappelle que certaines Délégations avaient été ouvertes dans des pays de l'Est qui ne faisaient pas encore partie de l'Union européenne. Maintenant qu'ils font partie de l'Union européenne, nous pouvons les rencontrer ailleurs. Mais rien ne dit que les actions qui sont menées dans ces pays ne se poursuivront pas.

Elle précise pour information que c'est la Délégation de Genève qui reprend les Droits de l'Homme.

Concernant le mouvement diplomatique pour la Délégation de Berlin, il lui semblait intéressant de mettre en place une synergie avec la Communauté germanophone. La Délégation de Berlin n'est pas fermée. Elle est maintenue au budget initial car toute chose restant égale, c'est toujours une prévision de dépenses. Ce n'est qu'à partir du moment où l'accord sera conclu fermement que nous ferons les écritures qui s'imposent à l'ajustement.

Mme la Ministre, en réponse à Mmes Derbaki et Persoons, précise que l'ouverture de la Délégation de Pékin devrait se faire dans le courant de

2008 et que celle-ci est une demande des opérateurs. Cela se fera en synergie avec l'AWEX .

Enfin, en réponse à M. Lebrun, Mme la Ministre souligne que le mouvement diplomatique de 2008 est nettement moins élevé que celui de 2004.

C) Fusion CGRI – DRI

M. Lebrun observe le bout du tunnel pour la fusion. Elle est en effet annoncée en 2008 avec un acte législatif et des provisions budgétaires au chapitre 51. Il s'interroge sur le coût par rapport aux statuts, ceux-ci s'alignant généralement à la hausse. Qu'en disent les délégations syndicales ?

Mme Persoons se demande si cette fusion amorce d'autres rapprochements. Elle prône en tout cas un rapprochement avec les administrations de la Cocof. Concernant les coûts, l'intervenante se demande s'il existe des prévisions pluri-annuelles. A partir de quand pourra-t-on sentir les effets positifs d'économie ? Qu'en est-il de la procédure d'harmonisation pécuniaire et administrative du statut des agents ? Qu'advient-il du personnel contractuel ?

Mme la Ministre remarque en effet que la fusion figure dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et dans la Déclaration de politique régionale (DPR).

L'accord de coopération est passé en 2^{ème} lecture devant les trois gouvernements : Région wallonne, Communauté française et Cocof.

La CSC et la CGSP ont marqué leur accord sur le projet. Une concertation est prévue en décembre avec les organisations syndicales.

Il est clair que la fusion aura un coût puisque l'alignement se fera vers le haut, à savoir conformément au statut de la Région wallonne. Ce coût sera maîtrisé dans un premier temps en interne et dès 2009, seront générés des moyens nouveaux qui seront affectés à des actions . Les contractuels sont maintenus dans leurs droits.

d) Francophonie

Mme Persoons demande s'il ne serait pas indiqué de prévoir une provision dans cette partie du budget afin que la CFB puisse un jour être candidate à accueillir un Sommet.

M. Lebrun pense que nous pouvons en effet être inquiets sur le problèmes qui se posent en terme de gestion des fonds. Quel va être le suivi de cet audit de la Cour des Comptes française ?

Mme la Ministre souligne en effet que la Cour des Comptes a fait un rapport très grave sur la Délégation à la Démocratie et aux Droits de l'Homme de l'OIF, qui, il faut le souligner, jouit

d'un statut à part. La Communauté française de Belgique restera très vigilante et critique en 2008 et se référera aux observations de la Cour des Comptes sur ce dossier.

e) Divers

Mme Derbaki-Sbaï ne comprend pas l'initiative ni la raison d'une dépense appuyant des actions dans le cadre des 60 ans de la création d'Israël. Elle souhaite également avoir un complément d'informations sur la diminution de crédit de l'AB 536 09 relatif au programme d'appui aux acteurs de la solidarité et sur le chapitre 59 « Dépenses pour ordre » et l'AB 591.01. Elle se demande également dans le cadre bilatéral quelles sont les suites données à « Yambi » .

Mme la Ministre rappelle que de nombreux parlementaires ont défendu tant un intérêt pour Israël et la commémoration de ses 60 ans que pour la Palestine avec notamment la saison palestinienne.

Israël est un de nos partenaires en matière de recherche. Il nous semblait important d'acter 60 ans d'existence tout en maintenant nos efforts sur la Palestine mais aussi le Liban avec un appui aux universités.

La diminution de l'allocation de base 536.09 correspond à la fin d'un programme inter-nations.

En ce qui concerne l'AB 591.01, il s'agit de dépenses pour ordre . Est visé ici une provision pour une recette qui devrait venir en cours d'année.

Enfin, concernant « Yambi », Mme la Ministre confirme sa volonté de jeter les bases en République Démocratique du Congo d'un ministère de la Culture. La culture est un élément de réconciliation . Elle a été aussi marquée par la fierté des artistes qui se sont produits et dont certains ont pu décrocher des contrats ailleurs, en France notamment.

Sa volonté est bien de continuer à jeter ces liens.

3 Votes

Par 10 voix contre 2, la commission des Relations internationales et des Questions européennes recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité du projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le rapporteur,

M.BODSON

La Présidente,

V. JAMOULLE